



COMMUNIQUE DE PRESSE

18 OCTOBRE 2019

FACE a pris connaissance du rapport de la Cour des Comptes et tient à porter à la connaissance du public les points suivants :

- L'audit approfondi de la Cour des Comptes a permis de mettre à jour des éléments et certaines pratiques qui n'avaient pas été jusque-là portées à la connaissance du Conseil d'Administration.
- La Conseil d'Administration a pris la décision, dès l'origine, d'appliquer intégralement la totalité des recommandations de la Cour des Comptes. En accord avec les cinq Ministères de tutelle, tous représentés au Conseil, les administrateurs ont notamment décidé, dès le mois de mai 2019, de reconstituer en quatre ans, la dotation initiale des 5M€ qui a été impactée par des résultats négatifs d'égal montant.
- Le Conseil a notamment décidé, à l'unanimité, de licencier son ancien Délégué Général et a nommé Laurence Drake pour le remplacer. Un travail considérable a été entrepris par Laurence Drake, appuyée par le Conseil d'Administration, pour réancrer l'action de la Fondation dans la lutte contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté.

En particulier :

- 2 audits ont été confiés à des cabinets spécialisés sur l'organisation et les modalités de fonctionnement.
- La structure interne de la Fondation a été intégralement rebâtie. L'équipe de direction a été profondément remaniée et changée.
- Les relations avec les 64 structures locales ont été renouvelées dans un sens collaboratif.
- Un plan stratégique a été élaboré et approuvé par le Conseil d'Administration.

Le rapport de Cour des comptes a été considéré par le Conseil d'Administration de FACE comme une opportunité d'améliorer son fonctionnement et d'éliminer des pratiques inadéquates, de renouveler quasi complètement son équipe dirigeante, de réorganiser en profondeur la Fondation et de bâtir un nouveau projet conforme à sa mission d'origine : la lutte contre l'exclusion, contre la pauvreté et contre les discriminations de toutes natures.

C'est donc une nouvelle Fondation complètement renouvelée qui existe désormais.

Pour rappel :

- La fondation représente une institution unique en France par l'ampleur de la mobilisation qu'elle a su créer auprès de 6 000 entreprises partenaires, ce qui fait d'elle le premier mouvement d'entreprises engagées dans le champ du social.
- FACE a renoué avec l'ensemble de son réseau territorial, les clubs, les structures de médiation, qui constituent son réseau, agissent sur le terrain au bénéfice de 380 000 bénéficiaires chaque année. Cette action d'importance au bénéfice des plus démunis doit impérativement se poursuivre.
- C'est pourquoi le Conseil d'Administration remercie tous les acteurs publics et privés qui ont déjà manifesté leur bienveillance et soutien, pour permettre la continuité de l'action engagée depuis près de 25 ans, dans les règles qui doivent être celles d'une fondation exemplaire.

A propos de FACE :

La Fondation Agir Contre l'exclusion (FACE) est reconnue d'utilité publique. Sa principale mission est de prévenir et lutter contre toutes formes d'exclusion, de discriminations et de pauvreté. FACE agit en lien avec les institutions publiques européennes et françaises et des entreprises socialement engagées. FACE a plus de 64 structures locales sur l'ensemble du territoire et forte d'un réseau de 6 000 entreprises de toutes tailles. Elle œuvre au profit de 380 000 bénéficiaires. www.fondationface.org

Contact presse :

Catherine TRIPON
Directrice des Relations aux Parties Prenantes « Développement Social Durable »
& des Partenariats RSE
Délégation Générale
c.tripon@fondationface.org
06 80 28 44 67